

Avis aux propriétaires fonciers



Avis aux propriétaires fonciers

La mairie informe les propriétaires fonciers d'Eauze que le géomètre du cadastre procédera à la mise à jour du plan cadastral dans la commune à compter du 8 août et ce pendant un mois. Il est précisé que le géomètre est autorisé à pénétrer les propriétés closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations (Loi du 6 juillet 1943)